SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

La Ministre

Paris, le 23 FEV. 2022

Madame La Présidente,

Par un courrier daté du 28 juin 2021, vous attirez mon attention sur la situation des personnes sourdes et malentendantes. Dans ce courrier vous évoquez, entre autre, les regards portés sur les personnes en situation de handicap et notamment celles qui présentent un défaillance auditive.

Le projet de société que nous déployons est résolument inclusif, c'est pourquoi j'ai souhaité mettre en place une campagne de sensibilisation afin de faire évoluer les représentations et les regards sur le handicap.

Cette campagne de sensibilisation lancée au cours de mois d'octobre s'adresse au grand public. De nombreux supports de communication ont été utilisés, afin de toucher l'ensemble de la population : des affiches dans la rue, des encarts dans la presse, des annonces dans les cinémas et à la télévision, et bien évidemment sur les réseaux sociaux. Tous les types de handicaps sont représentés, et bien entendu la surdité. J'ai souhaité que cette campagne puisse réellement initier une prise de conscience massive sur le fait que le handicap n'est pas un facteur de différenciation dans notre société.

Par ailleurs, j'ai également relayé des communications liées à la santé auditive, et notamment celle portée par la Fondation pour l'audition en mars dernier. Celle-ci avait notamment pour objectif d'informer largement des dangers d'une surexposition au bruit. En effet, comme vous le soulignez, la prévention est un véritable enjeu de santé publique.

S'agissant de l'Education Nationale nous déployons les équipes mobiles d'appui à la scolarisation qui maillent l'ensemble du territoire. Ces nouveaux dispositifs ont pour objectif de favoriser la continuité du parcours de l'élève dans son environnement en apportant un étayage médico-social aux équipes enseignantes. Ces équipes mobiles, organisées en réseau départemental, sont une ressource précieuse pour soutenir les enseignants.

S'agissant de la sensibilisation des magistrats, une mallette pédagogique « Professionnels du droit et handicap » a été conçue. Elle est l'aboutissement de trois années de concertation menée par l'association Droit Pluriel, en lien avec le Défenseur des droits, les professions juridiques (magistrats, greffiers, acteurs de l'accès au droit, conciliateurs de justice, avocats, commissaires de justice) et les ministères concernés. Guidée par l'ambition de sensibiliser les professionnels du droit, les former et leur donner les bons instruments pour garantir l'accès au droit pour tous, cette démarche collaborative a permis de concevoir les outils de formation et d'accessibilité.

Madame la Présidente
Association nationale des implantés cochléaires
10, chemin des Côtes
28130 Saint-Martin-de-Nigelles

Il s'agit maintenant de faire connaître ces outils aux professionnels de la justice et de faire émerger au sein des écoles et centres de formation la question du handicap et de l'accessibilité comme une priorité pédagogique. Informer très largement le grand public sur ce travail accompli afin de favoriser la rencontre entre les professionnels du droit et les personnes en situation de handicap est également un objectif prioritaire.

Enfin, L'accessibilité téléphonique est un enjeu majeur dont le Gouvernement se saisit pour faire bénéficier à tous les Français à un accès aux services publics, sans distinction. Les personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles ou aphasiques, ne sauraient être discriminées à cet égard par des complexités administratives. C'est pourquoi j'ai voulu avec Madame Amelie DE MONTCHALIN, Ministre de la Transformation Publique et de la Fonction Publique et Monsieur Cédric O, Secrétaire d'Etat chargé de la Transformation numérique et des Communications électroniques lancer sans attendre des travaux concrets pour créer rapidement une solution universelle d'accessibilité téléphonique pour tous. Ainsi nous avons lancé une mission de préfiguration afin de mettre en place une solution universelle d'accessibilité téléphonique.

Cette concertation regroupe les associations représentant les personnes handicapées et les différentes parties prenantes, opérateurs de communications électroniques, grandes entreprises et services publics. En effet, en application des obligations de l'article 105 de la loi pour une République numérique, ces derniers ont en effet mis en place des solutions d'accessibilité téléphonique diverses. En découlent une offre hétérogène et fragmentée, ainsi qu'une forte complexité d'utilisation pour les usagers qui doivent chercher, pour chaque destinataire de leurs appels, la solution idoine. La situation des personnes sourdaveugles et des personnes aphasiques se révèle particulièrement problématique.

Ce dialogue a permis de dégager une piste de travail consensuelle pour améliorer l'offre et le recours à l'accessibilité téléphonique : celle d'une solution unique, intuitive et simple d'utilisation, qui permettrait également d'optimiser les ressources humaines et financières nécessaires à la fourniture de ce service.

Afin de préciser les modalités pratiques d'une solution universelle et unifiée, le Gouvernement a confié une mission de préfiguration à Jérémie Boroy, président du Conseil national consultatif pour les personnes handicapées (CNCPH), et Anthony Colombani, directeur responsabilité sociale des entreprises (RSE), affaires publiques et communication de Bouygues Telecom, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par ce sujet et en s'appuyant sur les services de l'État compétents.
Ils ont remis leur rapport lors du dernier Comité interministériel du handicap qui s'est déroulé le février dernier. Les recommandations ont pour objectifs de mettre en place une solution universelle de l'accessibilité téléphonique à horizon 2024, la définition d'un plan métiers de l'accessibilité téléphonique en avril 2022 pour satisfaire les besoins en ressources humaines et élaboration par la FNAF, sous l'égide du SG-CIH, d'un cadre de référence permettant le déploiement de solutions d'accessibilité téléphonique aux personnes aphasiques opérationnelles au 1er janvier 2023.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de toute ma considération.

Sophie Cluzel

Sophie CLUZEL